



# Inscription au transport scolaire

Rentrée 2022/2023

**Pour les élèves des écoles primaires et maternelles de :**

Baud / Guénin / La Chapelle-Neuve / Melrand / Plumélieu-Bieuzy / Saint-Barthélemy

**Date limite de retour du dossier le 15 juin 2022**

**LES DÉMARCHES À EFFECTUER (pour une 1ère inscription) :**

A NOTER : Les élèves déjà inscrits en 2021/2022 recevront leur fiche de réinscription à domicile par voie postale.

Vous inscrivez votre enfant au transport scolaire pour la 1ère fois :

- Complétez le formulaire en ligne sur notre site internet [www.baudcommunaute.bzh](http://www.baudcommunaute.bzh) - rubrique "Vos démarches"

ou

- Retirez la fiche d'inscription en version papier à Baud Communauté ou en mairie et nous la retourner par courrier ou mail (adresses ci-dessous).

## INFORMATIONS :

LA CARTE DE CAR : vous recevrez le titre de transport de votre enfant à domicile avant la rentrée.

LES HORAIRES DES CARS : les horaires prévisionnels de la rentrée de septembre 2022 seront consultables sur notre site internet fin août.

## Nous contacter :



Baud Communauté  
4 Chemin de Kermarec - CS70035  
56150 BAUD



[tscol@baudcom.bzh](mailto:tscol@baudcom.bzh)



02.97.39.17.09



## Les demandes d'arrêts :

Toute demande de création d'arrêt doit être effectuée **avant le 15 juin**. Au-delà, les demandes ne pourront être étudiées qu'à partir de mi-septembre.

Consultez les circuits qui sont en ligne sur notre site avec les arrêts existants en 2021/2022. S'il n'y a pas d'arrêt proche de chez vous (moins de 500 mètres), vous pouvez effectuer une demande de création d'arrêt en complétant le formulaire dédié sur [www.baud-communauté.bzh](http://www.baud-communauté.bzh) et le joindre à la fiche d'inscription.

## Les tarifs 2022/2023 :

TARIFS ANNUELS	1er enfant :	120€	Joindre les justificatifs d'inscriptions au transport breizhgo 2022 / 2023 (copie des cartes de car)
	2e enfant :	120€	
	3e enfant :	50€ (tarif réduit)	
	4e enfant et + :	Gratuité	
OUVERTURE AU PUBLIC			Élèves non subventionnés
Carnet 10 voyages	15€		
Abonnement mensuel	25€		
Abonnement annuel	250€		
Pénalités de retard d'inscription	30€		En application du règlement Régional

## Les modalités de paiement :

**AVIS DE SOMMES A PAYER** : Dans le courant du 1er trimestre scolaire (septembre à décembre), vous recevrez un avis de sommes à payer du trésor public de Pontivy.

Le paiement du titre de transport de votre enfant est un forfait annuel ; il s'effectue en une seule fois et n'est pas remboursable si l'élève ne prend plus le car en cours d'année.

**RÉDUCTION** : Afin de bénéficier des réductions pour le transport du 3e enfant ou la gratuité pour le 4e enfant et +, n'oubliez pas de joindre la copie des titres de transports 2022/2023 (ou l'accusé réception des inscriptions de vos enfants scolarisés dans les collèges et lycées).

## INFORMATION : Pour des élèves du secondaire (collégiens et lycéens)

Le transport des élèves du secondaire est géré par la Région Bretagne. Renseignements et inscriptions sur leur site internet [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).

Région Bretagne  
Direction des transports et des mobilités  
Antenne de Vannes  
10 rue St Tropez – 56000 VANNES  
Tel : 02 99 300 300

